Certes, Allah l’a permis à Son Messager (sur lui la paix et le salut) et Il ne vous l’a pas permis à vous ! Et Il ne me l’a permis qu’un instant de la journée. Aujourd’hui, elle a certes retrouvé son caractère sacré d’hier. Par conséquent, que la personne présente en informe la personne absente !

Abû Shurayḥ Khuwaylid ibn ‘Amr al-Khuzâ’î al-‘Adawî (qu’Allah l’agrée) a dit à ‘Amr ibn Sa’îd ibn Al-‘Âṣ (qu’Allah l’agrée), alors qu’il envoyait des troupes militaires à La Mecque : « Ô Emir ! Puis-je te rapporter des propos tenus par le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le lendemain de la conquête de La Mecque ? Ce sont des propos que mes oreilles ont bien entendu, que mon cœur a bien retenu et que mes yeux ont bien vu lorsqu’il les a prononcés. Certes, il a loué Allah et a fait Son éloge, puis il a dit : « C’est Allah, Exalté soit-Il, qui a rendu sacrée La Mecque et non les hommes. Il n’est donc pas permis à quiconque croit en Allah et au Jour Dernier d’y faire couler le sang, ni d’y couper un arbre. Si quelqu’un se l’autorise en invoquant le combat que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) y a livré, alors répondez-lui : « Certes, Allah l’a permis à Son Messager (sur lui la paix et le salut) et Il ne vous l’a pas permis à vous ! » Et Il ne me l’a permis qu’un instant de la journée. Aujourd’hui, elle a certes retrouvé son caractère sacré d’hier. Par conséquent, que la personne présente en informe la personne absente ! » On demanda alors à Abû Shurayḥ : Que t’a répondu ‘Amr ? » Il a répliqué : « Je connais cela mieux que toi, ô Abâ Shurayḥ ! Certes, la ville sacrée ne protège ni la personne désobéissante, ni l’assassin fugitif, ni le voleur fugitif ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Lorsque ’Amr ibn Sa’îd ibn Al-‘Âṣ, plus connu sous le nom d’Al-Ashdaq (qu’Allah l’agrée) était en train d’organiser des expéditions militaires sur La Mecque contre ‘Abdallah ibn Az-Zubayr (qu’Allah l’agrée) et qu’à cette époque il était le gouverneur de Médine, sous le califat de Yazîd ibn Mu’âwiyah, Abû Shurayḥ Khuwaylid ibn ‘Amr Al-Khuzâ’î est venu à sa rencontre pour le conseiller. Vu que ’Amr était plus âgé que lui, et étant donné sa sagesse et son bon sens, il s’adressa à lui avec douceur afin qu’il accepte plus facilement son conseil. Il lui demanda alors de pouvoir le conseiller au sujet des troupes qu’il avait décidé d’envoyer en lui citant un ḥadith dont il était sûr de l’authenticité car ses oreilles l’avaient bien entendu, son cœur l’avait bien retenu et ses yeux avaient bien vu le Prophète (sur lui la paix et le salut) lorsqu’il les a prononcés. Alors, ‘Amr ibn Sa’îd (qu’Allah l’agrée) l’autorisa à parler. Abû Shurayḥ a donc dit : « Certes, au lendemain de la conquête de La Mecque, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a loué Allah et fait Son éloge, puis il a dit : « C’est Allah, Exalté soit-Il, qui a rendu sacrée La Mecque et non les hommes. » C’est-à-dire : elle est très ancienne par

sa grandeur et sa sainteté, et ce n’est pas les hommes qui l’ont rendue sacrée comme ils l’ont fait en mettant des barrières de protection temporaires pour leur champs et leurs points d’eau. En effet, c’est Allah qui s’est chargé Lui-même de la rendre sacrée afin que cela soit plus grand et plus prestigieux aux yeux des gens. Donc, si sa sacralisation est ancienne et qu’elle a été faite par Allah, il est alors interdit à quiconque croit en Allah et au Jour Dernier et qui protège sa foi d’y faire couler le sang, ou d’y couper un arbre. « Si quelqu’un se l’autorise en invoquant le combat que j’ai livré le jour de la conquête de La Mecque, alors dites-lui : « Tu n’es pas comme le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut). Cela lui a été permis uniquement pour lui et non pour toi. De plus, le combat ne lui a pas été permis pour tout le temps mais seulement un instant de la journée évalué par nécessité. Ensuite, La Mecque a retrouvé son caractère sacré comme elle l’était initialement.» Que la personne présente en informe la personne absente ! » C’est pourquoi, ô émir, je te rapporte ces paroles car j’en ai été témoin le matin de la conquête de La Mecque tandis que toi, tu n’étais pas présent. « Les gens demandèrent alors à Abû Shurayḥ : « Que t’a répondu ‘Amr ? » Il a répliqué : « Je connais cela mieux que toi, ô Abû Shurayḥ ! Certes, la ville sacrée ne protège ni la personne désobéissante, ni l’assassin fugitif, ni le voleur fugitif. » ‘Amr s’est opposé au ḥadith par son point de vue et n'a pas cessé d’envoyer des expéditions militaires sur La Mecque afin de combattre ibn Az-Zubayr (qu’Allah l’agrée). Bien plus, il continua cela.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4491